

DISPENSATEUR DE SOINS CONVENTIONNE

Barbara Sagnol Sage-femme

Numéro INAMI : Numéro BCE :

	MONTANT TOTAL	INTERVENTION INAMI	TICKET MODERATEUR PATIENT
Non Bim			
Non Bim Bim			
Non Bim Bim			
Non Bim Bim			+ Supplement¹:
Non Bim Bim			+ Supplement¹ :
Non Bim Bim			
	Bim Non Bim Bim Non Bim Bim Non Bim Bim Non Bim Ron Bim Bim	Non Bim Bim	Non Bim Bim Non Bim

Conventionné
Non Bim
Non Bim
Bénéficiaire sans intervention majorée
Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée).

Montant total
Montant total
Montant total
Intervention INAMI
Partie du tarif que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge.

Ticket modérateur patient
Supplément patient

Montant maximal qu'un dispensateur de soins facture en plus de l'honoraire INAMI



Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

Le montant total. Votre mutualité vous rembourse ensuite le montant de l'intervention de l'INAMI

OU

Uniquement le ticket modérateur et un éventuel supplément (si le dispensateur applique le tiers payant)

Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé qui remplissent toutes les conditions de remboursement, et si ces conditions de remboursement sont remplies.

Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux répercussions financières des soins.